

Madame Andrée OGER
Vice-présidente du Conseil Général de l'Eure
4bis rue de Trouville 27530 Croth

A

Monsieur le Directeur
ARS Haute-Normandie
31 rue Malouet – BP 2061
76040 Rouen

Monsieur le Directeur,

La Maire de ma commune, Madame Rosine Coulong, a signé en avril 2011 l'autorisation de travaux pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile de 35 m de haut pour SFR, à la porte des maisons.

Ceci a été fait dans la plus grande discrétion sans aucune information à la population.

Cet arrêté, affiché au ras du sol, près d'un chemin de terre a été découvert tout à fait par hasard début juin au cours d'une promenade.

Un recours administratif a été immédiatement déposé.

Madame la Maire, contactée, dit qu'elle a eu un avis favorable de l'ARS, service veille et sécurité sanitaires daté du 4 avril 2011.

Je suis un peu étonnée de cet avis favorable. En effet l'agence d'expertise en charge des questions de santé environnementale, l'AFSSET, recommandait déjà en octobre 2009 une réduction des expositions.

Tout récemment c'est l'OMS qui vient de classer les ondes de téléphonies mobiles comme potentiellement cancérigène.

Il est donc nécessaire d'éloigner pour le moins cette implantation de toutes zones d'habitations existantes ou à venir.

C'est pourquoi je vous demande de revoir cet avis et de l'assortir au moins d'une distance minimum à respecter.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Croth, le 22 juin 2011

Andrée OGER

Hôtel du département
Boulevard Georges Chauvin
27021 Evreux cedex
Tél. 02 32 31 50 50
Fax 02 32 33 68 00
Internet. www.cg27.fr